



Direction
Départementale
de l'Équipement

Marne

Commune de VILLE - SUR - TOURBE

Carte Communale

Note de présentation

Vu pour être annexé
à la délibération :

du : 26 MARS 2002
le, 2 AVR. 2002

Le Maire,

Pour ampliation
Pour le Préfet
de la Commission
F. Reynaud
François Reynaud

Vu pour être annexé
à notre arrêté en date de ce jour

Châlons, le 05 AVR 2002

Le Préfet,
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé Xavier de Furst

SOMMAIRE

Avant-Propos

PREMIERE PARTIE : ANALYSE

- I. L'ENVIRONNEMENT
- II. LES HOMMES
- III. LE BÂTI
- IV. LES ACTIVITES

DEUXIEME PARTIE : LES OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

- I. SOUCI DE LA MUNICIPALITE
- II. LES DISPOSITIONS DU GARNU

AVANT - PROPOS

Toutes les communes non dotées d'un document d'urbanisme fixant les règles générales d'utilisation du sol sur leur territoire, sont soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU), c'est-à-dire aux articles R.III.2 à R.111-26.1 du Code de l'Urbanisme.

C'est en fonction des dispositions du RNU que, dans ces communes, sont instruites les demandes d'occupation et d'utilisation du sol (permis de construire, certificat d'urbanisme,...)

Le règlement National d'Urbanisme permet notamment d'interdire les constructions lorsque :

- elles sont de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité.
- elles sont de nature à favoriser une urbanisation incompatible avec la vocation des espaces naturels environnants.
- elles peuvent, par leur présence, nuire à la bonne exploitation d'une activité prioritaire dans certains espaces.
- elles imposent à la commune des équipements publics nouveaux et un surcroît de dépenses de fonctionnement des services publics.
- elles sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des biens avoisinants, aux sites, aux paysages naturels et urbains.

Il permet donc de contrôler l'implantation des constructions en :

- évitant l'implantation anarchique de celles-ci .
- préservant les milieux ruraux et naturels.
- assurant un meilleur développement de la commune.

A ces dispositions générales, le Code de l'Urbanisme superpose la règle dite de constructibilité limitée qui stipule qu'en l'absence de Plan d'Occupation des Sols apposable aux tiers, ou de tout document d'urbanisme en tenant lieu, seules soit autorisées, en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune :

- l'adaptation, la réfection ou l'extension de constructions existantes.
- les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole, à la mise en valeur des ressources naturelles et à la réalisation d'opérations d'intérêt national.

- les constructions et installations incompatibles avec le voisinage des zones habitées et l'extension mesurée des constructions et installations existantes.
- les constructions ou installations, sur délibération motivée du Conseil Municipal, si celui-ci considère que l'intérêt de la commune le justifie, dès lors qu'elles portent atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique, qu'elles n'entraînent pas un surcroît important de dépenses publiques et que le projet n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L.110 et aux lois d'Aménagement et d'Urbanisme mentionnées à l'article L.111.1-1.

Pour échapper à cette règle pendant 4 ans (art. L.111.1-2 du Code de l'Urbanisme), le Conseil Municipal peut préciser conjointement avec le représentant de l'Etat, les modalités du Règlement National d'Urbanisme (art. L.111.1-3) nonobstant les propositions de l'article L.111.1-2.

Le présent document appelé « Code d'Application du Règlement National d'Urbanisme » constitue une règle du jeu entre la Commune et l'Etat.

PREMIERE PARTIE :

ANALYSE

I. L'ENVIRONNEMENT

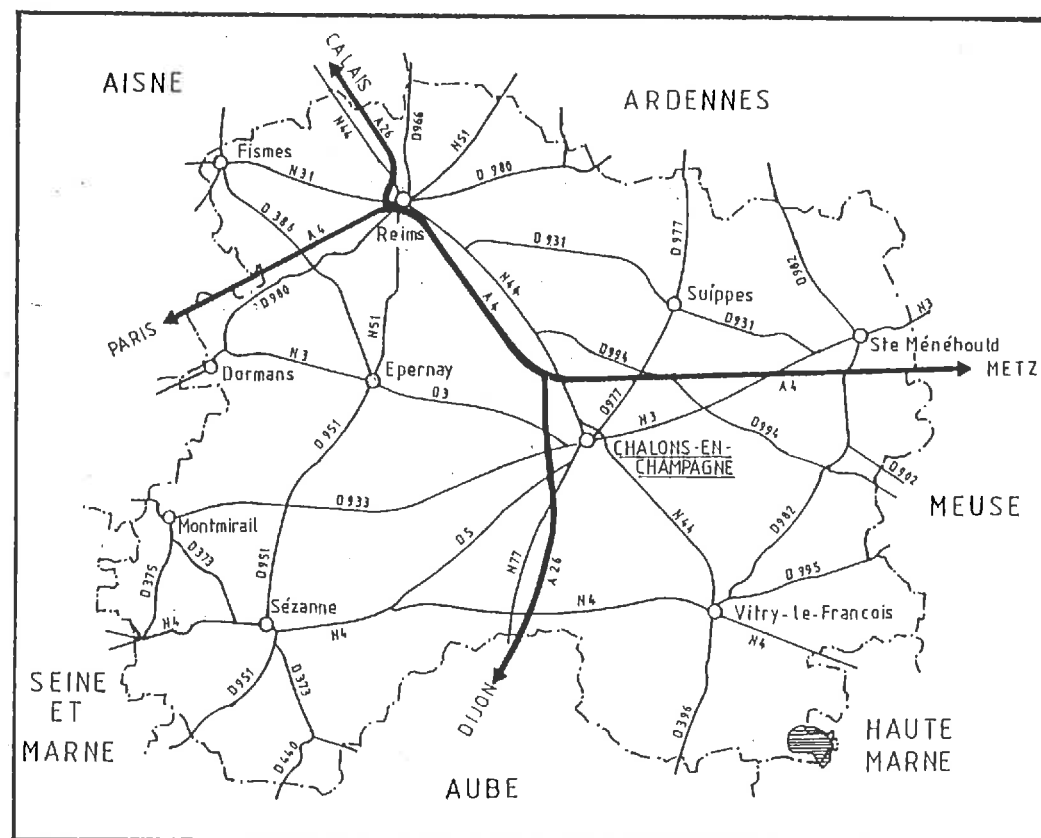
1.1 Situation :

VILLE SUR TOURBE est une commune rurale de 187 habitants, située à 45 Km de la Préfecture : CHALONS EN CHAMPAGNE.

VILLE SUR TOURBE appartient au canton de VILLE-SUR-TOURBE

La route départementale 982 traverse le territoire communal.

La Tourbe est une rivière qui prend sa source à Somme-Tourbe.



1.2 Site - Relief

Le département de la Marne s'étend sur trois régions géographiques au caractères bien marqués : à l'Est la Champagne humide, au centre la Champagne crayeuse, à l'Ouest les plateaux tertiaires de l'Île de France.

CARACTERES GENERAUX

La Champagne humide forme la partie orientale du département de la Marne et déborde sur les départements limitrophes des Ardennes, de la Meuse et de la Haute-Marne, on y distingue quatre pays nettement caractérisés dont le Vallage. Entre les plaines crayeuses et l'Argonne le Vallage constitue une contrée bien individualisée. Les paysages se caractérisent par un modelé assez confus, l'assise de la craie marneuse qui plonge doucement vers l'Ouest étant recouverte de dépôts meubles de composition variée : argiles, sables et marnes.

L'humidité se traduit par la présence d'étangs.

Les limites du Vallage sont nettes, à l'Ouest il s'arrête au pied du talus de la craie des monts de Champagne, à l'Est la limite est moins précise et suit la vallée de l'Aisne.

RELIEF, SOLS ET SITUATION

Le Vallage marnais constitue une longue terrasse en contrebas du talus des monts de Champagne, la commune de VILLE-sur-TOURBE est partie du Vallage, pays assez découvert. Le point sur le plus élevé atteint 156 m au pied du Montrouet, le point bas 121 m au Sud du Bois de la Ville, sur le canal de la Tourbe. Les sols sont ici les argiles du gault et surtout la craie marneuse, ce qui explique l'imperméabilité des terres et la vocation herbagère du pays.

La mosaïque communale est ainsi composée : une grande partie Nord-Ouest mollement ondulée est creusée par le ruisseau de St Gilles qui alimente l'étang de Ville. La partie Sud, plate et humide est constituée des anciens marais de la Tourbe, la rivière Tourbe faisant là, limite communale. L'Est humide porte les Bois de Ville, les Brulis, le Bois de la Hache.

La morphologie molle est due à la grande sensibilité de la craie aux phénomènes périglaciaires : développement des grandes coulées de solifluxion qui aplanissent les reliefs et ennoient les vallées sous d'énormes épaisseurs de graveluches.

Les RD 566, 866 et 982 structurent le territoire communal et permettent de rejoindre Sainte Ménéhould, Massiges, Servon-Melzicourt, Cernay-en-Dormois.

VEGETATION

La végétation, sa répartition, les groupements végétaux sont conditionnés par le substrat géologique. Bien entendu les sols sont ici essentiellement en cause comme dans toutes les régions de plaine à pluviosité modérée, ils sont sous la dépendance des matériaux de sous-sol. Les propriétés des sols constituent les facteurs fondamentaux déterminant la végétation "naturelle". Cependant on ne peut négliger l'influence des facteurs écologiques fondamentaux : *climatique* liés au relief modulant le climat régional et *biotique* dépendant essentiellement des actions directes de l'homme.

Le climat régional, de caractère subcontinental place la végétation de la région aux marges occidentales du domaine phytogéographique médio-européen. Intensément cultivé, le territoire dans sa partie Nord a une végétation "naturelle" très localisée et peu représentative de la biodiversité, l'emploi d'herbicides étant néfaste aux adventices et à la faune des insectes. En dehors des peupleraies, boisements, vergers, bosquets montrent une bonne diversité. Les haies relictuelles témoignent d'un ancien maillage.

Au Sud, la végétation nous renseigne sur l'étendue des espaces humides, de même que la queue de l'étang de Ville, blé, colza, luzerne, escourgeon, betterave sucrière laissent peu de place aux herbes folles. Quelques jardinages et vergers fruitiers voisinent la partie agglomérée de la commune. Prés de fauche et parcs à bovins se situent au Sud du territoire.

La fauche des talus serait bénéfique à la faune des insectes, des oiseaux et petits mammifères en avril et septembre. Elle est à proscrire en dehors de ces périodes.

BOISEMENTS

La végétation arborée est cantonnée le long de la rivière Tourbe au Sud et à l'Est au Bois de la Ville. Frênes (plantations récentes), Erables sycomore, Merisiers, Noisetiers, Chênes sp, Aubépines monogyne, Tilleuls à petites feuilles, Sureaux noir, Aulnes glutineux, Saules sp, donnent une idée de la diversité biologique. Un cordon intéressant borde l'étang de Ville. Dans la partie cultivée quelques bosquets et boisements subsistent. Des amas de branchages secs témoignent de la disparition de bosquets autour de pâtures abandonnées, restreignant si besoin était la biodiversité.

La végétation arborée située le long des chemins, fossés drainants et parcelles cultivées est taillée mécaniquement, de manière "sauvage" laissant branches arrachées, troncs éclatés, spectacle affligeant s'il en est. Quelques Pins noir d'Autriche sont les témoins d'un enrésinement passé.

HYDROGEOLOGIE

L'hydrogéologie est caractérisée par la nappe de la craie, vaste réservoir crayeux perméable, reposant sur un horizon de craie marneuse imperméable considéré comme le mur du réservoir. Le réseau hydrographique est étroitement lié à celle-ci et est alimenté en totalité par les eaux souterraines. La nappe de la craie constitue la ressource en eau essentielle de la région, ressource rendue fragile par les méthodes culturales.

La qualité hydrodynamique du réservoir est dû à un important réseau de diaclase développé à partir de la surface du sol par les variations climatiques, et surtout par le pouvoir de dissolution de la craie par les eaux de pluie.

Les variations piézométriques sont liées au volume et à l'intensité des pluies efficaces ; celles-ci sont comprises entre 50 et 350 mm par an en volume.

D'anciens wagons citernes servant de réservoir aux produits de traitement de l'agriculture sans bassins de rétention sont un danger potentiel permanent pour le milieu naturel et la nappe de la craie, et au-delà pour la santé humaine, il paraît possible d'imaginer une solution viable à ce problème.

Eaux superficielles

La rivière Tourbe draine la partie Sud du terroir communal, coule d'Ouest en Est et conflue avec la rivière Aisne sur la commune de Servon-Melzicourt, canalisée en plusieurs endroits, elle actionnait ici un moulin, ailleurs cela permettait le drainage des terres basses.

Le ruisseau de St Gilles qui collecte les eaux a un effet drainant sur les terres du Nord et alimente l'étang de Ville, il prend sa source sur l'envers de "la Main de Massiges". La rivière Tourbe coule claire ce qui ne veut pas dire sans pollution, la présence d'herbiers est plutôt favorable.

Sans toucher, ni au fond ni aux berges, la rivière Tourbe nécessiterait un entretien léger, en laissant en place les herbiers, il faudrait enlever embacles et atterrissements.

La qualité des eaux est pour une large part le reflet de la qualité de notre environnement, la qualité de notre vie. La rivière la Tourbe 1 B bonne qualité sur l'échelle de qualité des rivières définie en 1985 (objectifs de qualité des eaux de surface). Qu'en est-il aujourd'hui, le réservoir poreux étant en continuité avec la surface, alors que la mise en valeur des terres n'a été rendue possible qu'avec l'apport massif de fertilisants de synthèse. Ici, les teneurs en nitrate sont directement liées à l'activité agricole mais ne dépassent que rarement et de façon permanente la limite de potabilité de 50 mg/litre. Malgré tout les variations saisonnières de concentrations peuvent être importantes.

FAUNE - FLORE

Faune

La grande culture est peu favorable à la flore, les traitements phytosanitaires ne permettant que le maintien d'une flore banale. Cette non diversité fait que les insectes sont peu représentés. La grande faune est maintenue hors des cultures par des clôtures électrifiées : Sangliers, Chevreuils. La zone Sud liée à la rivière et la lisière du Bois de la Ville sont au contraire une aubaine pour les insectes, les oiseaux et autres mammifères. Linotte mélodieuse, Bergeronnettes sp..., Poule d'eau, Bruant jaune, Rossignol philomèle, Accenteur mouchet, Rouge-gorge, Rougequeue noir, Merle noir, Fauvette à tête noire, Fauvette des jardins, Pouillot véloce, Bruant proyer, Moineau friquet, Moineau domestique, Verdier, Chardonneret élégant, Bergeronnette grise, Tourterelle turque, Tourterelle des bois, Faucon crécerelle, Mésanges sp, Coucou, Pinson des arbres, Hirondelle rustique, Fauvette à tête noire, Busard des roseaux, Geai, Etourneau, Héron cendré, Grèbe huppé, Foulque macroule, Canard colvert... Nombre de ces oiseaux sont des visiteurs d'été. Le Renard roux a été rencontré, l'Ecureuil n'a pas été vu malgré un biotope assez favorable. Chiroptères sp (chauve-souris), Lézard des souches, Martre des pins, Campagnols sp, sont certainement des hôtes habituels des lieux.

Le manque de diversité végétale florale fait que les insectes sont peu diversifiés, les lépidoptères (papillons) sont représentés par des espèces communes, les insectes butineurs, pollinisateurs sont pratiquement absents du milieu cultivé. Nombre de représentants de la faune sont cantonnés dans les boisements, le milieu cultivé étant favorable aux espèces rongeurs du fait de la monoculture sur de grands espaces.

L'indigence « naturelle » du territoire est le résultat de la forte pression des pratiques phytosanitaires et culturales sur les milieux.

Flore

Les pratiques de la grande culture sont peu favorables à la flore, flore qui varie selon les cultures. Chaque espèce ayant ses exigences propres, de sol, de climat et de système cultural. L'emploi d'herbicides limite fortement la croissance des Bromes sp, Fétuques sp, Ivraie, Ray-grass sp, Paturins sp, Cretelle... graminées..., la culture intensive laissant peu de place aux espèces végétales sauvages. Rares sont les adventices et les messicoles, quelques unes subsistent en bordure des champs cultivés : Coquelicots...

Quelques espèces croissent en des lieux moins soumis à la pression culturale, Réséda raiponce, Polygala, Lotier corniculé, Sauges sp, Spirée ulmaire, Aigremoine, Molène, Bardane, Panais, Berce spondyle, Cardère, Chardons sp, Eupatoire chanvrine, Sèneçon jacobée, Chicorée, Dent de lion, Plantain lancéolé, Plantain majeur, Ortie dioïque, Lamier blanc, Renouées sp, ...

(Adventices : qui croissent sur un terrain sans y avoir été semées).

Le tourisme, à pied ou à bicyclette peut ici suivre les balisages d'itinéraires "Pays d'Argonne Champenoise" dans un paysage banalisé.

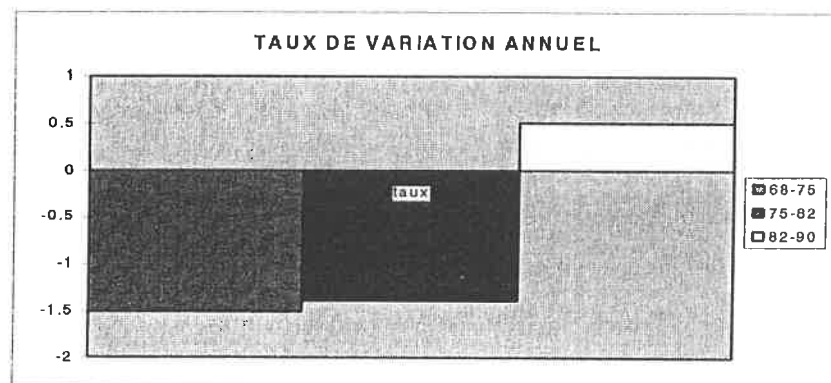
II. LES HOMMES

Source des statistiques : INSEE

Ville sur Tourbe comptait 210 habitants au recensement général de la population en 1990. On note une diminution constante entre 1968 et 1982, mais une augmentation sensible entre 1992 et 1990.

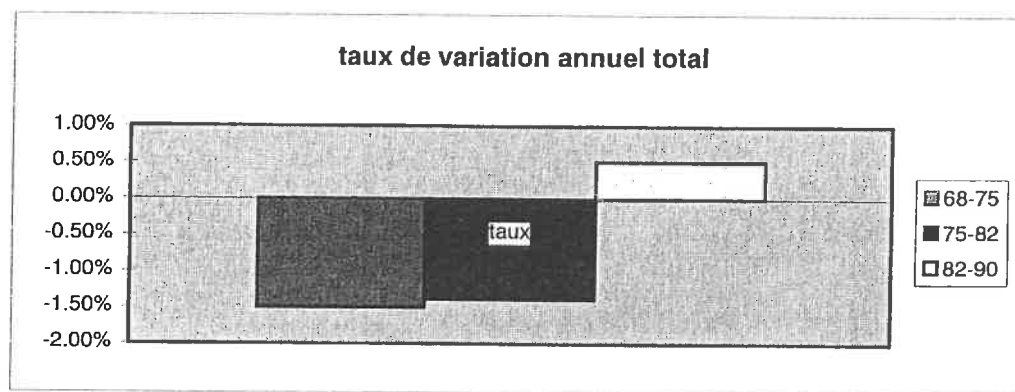
POPULATION	1968	1975	1982	1990	
				TOTAL	MOYENNE
Population s.d.c	238	214	194	202	202
Population totale	238	216	197	210	210
Taille des ménages	3,5	3,2	2,7	2,7	

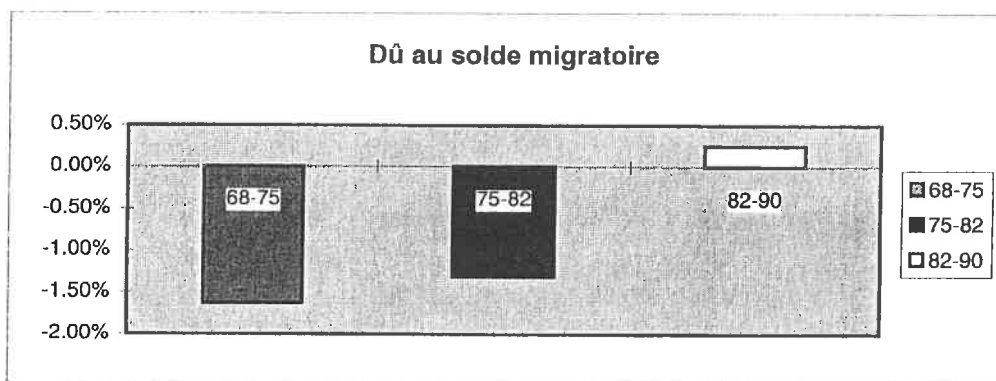
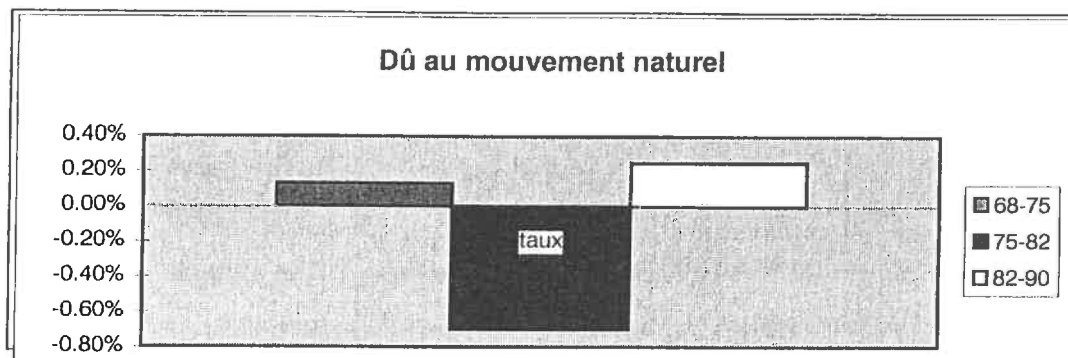
Le taux de variation annuel de la population met en évidence ce constat et démontre l'origine progressive de la baisse jusqu'en 1982, puis la hausse de 1982 à 1990.



Composante de l'évolution :

TAUX DE VARIATION ANNUEL	1968-75	1975-82	1982-90
Taux de variation annuel	-1.51 %	-1.39 %	+0.51 %
dû au mouvement naturel	+0.13 %	-0.07 %	+0.25 %
naissances	+1.01 %	+1.25 %	+1.64 %
décès	-0.88 %	-1.32 %	-1.39 %
dû au solde migratoire	-1.64 %	-1.32 %	+0.25 %





La décomposition du taux annuel révèle que la valeur négative de population, perpétuée entre 1968 et 1982, est due à un solde migratoire négatif notable et persistant, insuffisamment compensé par le mouvement naturel.

Cependant, la période 1982-1990 démontre que le solde migratoire s'est inversé pour afficher une légère valeur positive et parvient ainsi à surmonter le mouvement naturel relativement plus équilibré et stable depuis 1982.

Structure par âge :

POPULATION TOTALE	1975	1982	1990	Total Dpt 1990	Total France 1990
<u>Population totale</u>	214	194	202	28.3%	26.5%
dont 0 à 19 ans	67 (31.3%)	39 (20.1%)	56 (27.7%)	32.0 %	30.3 %
20 à 39 ans	53 (24.8%)	59 (30.4%)	62 (30.7%)	22.5 %	23.3 %
40 à 59 ans	44 (20.6%)	42 (21.6%)	27 (13.4%)	11.1 %	12.8 %
60 à 74 ans	38 (17.8%)	32 (16.5%)	36 (17.8%)	6.2 %	7.1 %
75 et plus	12 (5.6%)	22 (11.3%)	21 (10.4%)		
<u>Hommes</u>	108 (50.5%)	98 (50.5%)	100 (49.5%)	49.0 %	48.7 %
dont 0 à 19 ans	36 (33.3%)	17 (17.3%)	28 (28 %)	29.5 %	27.8 %
20 à 39 ans	26 (24.1%)	35 (35.7%)	34 (34.0%)	32.7 %	31.1 %
40 à 59 ans	23 (21.3%)	22 (22.4%)	12 (12.0%)	23.2 %	24.0 %
60 à 74 ans	18 (16.7%)	11 (11.2%)	15 (15.0%)	10.2 %	12.0 %
75 ou plus	5 (4.6%)	13 (13.3%)	11 (11.1%)	4.4 %	5.1 %
<u>Femmes</u>	106 -(49.5%)	96 (49.5%)	102 (50.5%)	51.0 %	51.3 %
dont 0 à 19 ans	31 (29.2%)	22 (22.9 %)	28 (27.5%)	27.1 %	25.2 %
20 à 39 ans	27 (25.5%)	24 (25%)	28 (27.5%)	31.3 %	29.4 %
40 à 59 ans	21 (19.8%)	20 (20.8%)	15 (14.7%)	21.8 %	22.7 %
60 à 74 ans	20 (18.9%)	21 (21.9%)	21 (20.6%)	11.9 %	13.6 %
75 et plus	7 (6.6%)	9 (9.4%)	10 (9.8%)	7.8 %	9.1 %
Etrangers	1 (0.5%)	1 (0.5%)	0 (0%)	4.3 %	6.3 %
Migrants	31 (14.5%)	42 (21.6%)	77 (38.1%)	29.1 %	32.8 %

L'analyse des pourcentages par âge relevés au dernier recensement dans le département de la Marne et en France reflète une certaine affinité avec les tendances départementales et nationales, surtout pour les tranches d'âges comprises en 0 et 39 ans et entre 60 et plus.

Population active

POPULATION ACTIVE AU LIEU DE RESIDENCE	1975	1982	1990	Total Dpt 1990	Total France 1990
Population active	75	79	76		
dont 15 à 19 ans	7 (9.3%)	1 (1.3%)	0 (0.0%)		2.5 %
20 à 39 ans	33 (44.0%)	43 (54.4%)	46 (60.5%)		54.5 %
40 à 59 ans	30 (40.0%)	25 (31.6%)	22 (28.9%)	39.6 %	40.7 %
60 ans ou plus	5 (6.7%)	10 (12.7%)	8 (10.5%)	2.8 %	2.3 %
Hommes	48 (64.0%)	50 (63.3%)	47 (61.8%)	56.2 %	55.8 %
Femmes	27 (36.0%)	29 (36.7%)	29 (38.2%)	43.8 %	44.2 %
Etrangers	0 (0.0%)	0 (0.0%)	0 (0.0%)	4.1 %	6.1 %
Migrants	10 (13.3%)	18 (22.8%)	25 (32.9%)	30.9 %	36.3 %

POPULATION ACTIVE AVANT UN EMPLOI	1975	1982	1990	Total Dpt 1990	France entière 1990
Total	69	75	70		
dont salariés	45 (65.2%)	48 (64.0%)	48 (68.6%)	84.6 %	85.3 %
non salariés	24 (34.8%)	27 (36.0%)	22 (31.4%)	15.4 %	14.7 %
Travaillant					
dans la commune	44 (63.8%)	41 (54.7%)	38 (54.3%)	60.7 %	47.7 %
hors commune	25 (36.2%)	34 (45.3%)	32 (45.7%)	39.3 %	52.3 %
dont :					
<i>dans le dpt</i>	25 (36.2%)	33 (44.0%)	31 (44.3%)	34.6 %	37.7 %
<i>hors dpt</i>	0 (0.0%)	1 (1.3%)	1 (1.4%)	-- %	14.6 %

Le taux de chômage est inférieur aux taux constatés dans le département et en France (statistiques 1990) :

- VILLE SUR TOURBE : 7.9 %
- MARNE : 10.6 %
- FRANCE : 10.9 %

III. LE BATI

A) Caractère du bâti :

VILLE-sur-TOURBE est un village de type rural argonnais, composé de nombreuses habitations traditionnelles : murs de pierre, façades à bardage en bois, tuiles romaines....

Le bâti s'est principalement regroupé le long de la RD 66, principal axe de communication qui traverse l'agglomération. Le centre ancien est relativement dense, les constructions étant implantées majoritairement en alignement et de limite à limite.

Au-delà du tissu ancien, une urbanisation plus dispersée s'est développée, augmentant ainsi l'étendue de la surface agglomérée. Cette extension de l'urbanisation s'est principalement effectuée le long de la RD 382.

Quelques exploitations agricoles, en activité sont aujourd'hui englobées dans le bâti.

B. Les logements

Le parc de logements suit relativement la même évolution que la courbe de la population. La période comprise entre 1975 et 1981 se caractérise par un ralentissement de la construction et une légère reprise à partir de 1982.

PARC DE LOGEMENTS	1975	1982	1990	Total dpt 1990	France entière 1990
Nombre de logements	84	80	81		
-résidences ppales	64 (76.2%)	68 (85.0%)	70 (86.4%)	89.5 < %	82 %
■ secondaires	8 (9.5%)	7 (8.8%)	5 (6.2%)	4.2 %	10.8 %
Logements vacants	12 (14.3%)	5 (6.2%)	6 (7.4%)	6.3 %	7.2 %
Population (SDC)	214	194	202		

La majorité des constructions est ancienne : 76.5 % des logements ont été achevés avant 1949. Le principal type de logement est la maison individuelle (98.6%).
67 % des occupants sont propriétaires. Les résidences secondaires sont en nombre réduit (6.2 %).

58 % des logements sont composés de 5 pièces et plus. Ils sont pour la plupart dotés du chauffage central individuel (60 %) et disposent d'éléments de confort modernes. Les logements vacants représentent 6 logements, soit 7.4 % du parc immobilier.

IV LES ACTIVITES

A) Les équipements publics

■ Equipement scolaire

Enseignement public de 1^{er} degré :

La commune dispose d'une école primaire à plusieurs classes, sans classe enfantine. Ramassage scolaire.

Enseignement 2nd degré, 1^{er} cycle :

le collège public le plus proche est situé à Sainte-Ménéhould. Ramassage scolaire.

- Equipements sportifs et de loisirs : terrain de grands jeux , tennis de plein air.
- Equipements socio-culturel : tournée de bibliobus

Les équipements et les services

- réseau collectif d'adduction d'eau (mode de gestion : régie). La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement des eaux usées.
- la collecte des ordures ménagères est effectuée une fois par semaine. Collecte spécifique pour recyclage (verre). Tri sélectif en porte à porte.
- animations locales :
 - ☞ associations sportives
 - ☞ associations de chasse
 - ☞ associations de pêche
 - ☞ club du troisième âge.

C) Les commerces et l'économie locale

- Présence de commerces et services alimentaires :
 - alimentation générale
 - superette
 - boucherie-charcuterie : service itinérant
 - café, débit de boissons
- Présence de commerces et services non alimentaires
 - bureau de tabac
 - point de vente d'un quotidien
 - distribution de carburant
 - distribution de gaz
- Activités artisanales
 - plomberie, couverture, chauffage
 - électricité générale
- Présence d'assistances médicales et para médicales
 - 2 médecins généralistes

DEUXIEME PARTIE
LES OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

I SOUCIS DE LA MUNICIPALITE

Soucieuse de favoriser l'installation de nouveaux ménages face à une pression foncière relativement importante, le Conseil Municipal souhaite définir clairement l'affectation des sols, en tenant compte des équipements existants et des extensions envisageables.

L'établissement d'un Guide d'Application du Règlement National d'Urbanisme permettra de définir de manière cohérente les zones constructibles.

II LES DISPOSITIONS DU GARNU

Dans le cadre de l'élaboration d'un GARNU, la commune entend conserver la maîtrise de l'affectation des sols tout en favorisant l'installation de constructions nouvelles.

La réflexion menée dans le cadre de la délimitation de la zone à urbaniser tient compte de la présence des installations agricoles soumises à la législation des classées pour la protection de l'environnement, de la viabilité des terrains (desserte en eau potable, notamment), de la topographie des lieux et de la nature connue du sol.

- La zone urbaine "U" définie permet une extension du village au plus près des constructions existantes, sans entraîner une dispersion du bâti.
- Le reste du territoire communal devant conserver sa vocation première, l'activité agricole et forestière, est classée en zone naturelle "N".
- La zone N comprend un secteur Nh destiné aux bâtiments et installations liés à l'activité de la SNCF et la collecte et tri des déchets.
- Des boisements intéressants sont repérés à proximité du village. Il est conseillé de veiller à leur protection.